

Référent Pédagogique des Stages – Cycle 1 Mi-temps (50%)

Composante : **Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation**
Département de Masso-Kinésithérapie (IFMK-ISTR)

Le référent est placé sous l'autorité du Directeur du département de masso-kinésithérapie, par délégation du Directeur de composante ISTR

Par délégation du Directeur du département, il est responsable de :

- Organiser, coordonner et évaluer les stages du cycle 1
- Faire évoluer le guide pédagogique et du portfolio cycle 1.
- Prospecter pour proposer les enseignants au Directeur
- Organiser une réunion avec les enseignants d'une Unité d'Enseignement (UE) chaque fois que cela est nécessaire
- Établir le tableau prévisionnel des rendus de travaux étudiants
- Organiser et coordonner les modalités d'évaluation des travaux autour des stages des étudiants dans le cycle 1.
- Suivre pédagogiquement les étudiants et présenter les résultats des étudiants à la CAC (Commission d'Attribution des Crédits) pour leur validation à partir du portfolio.
- Assurer l'aménagement des enseignements et/ou des modalités d'évaluation des Sportifs de Haut Niveau (SHN) du cycle 1 de référence, ainsi que le suivi particulier de ces étudiants en lien avec la DREETS et le référent/coach sportif
- Assurer le suivi de la cohérence du programme par cycle avec les enseignants et les membres de l'équipe pédagogique
- Assurer le suivi pédagogique sur l'année avec les étudiants et en cas de dysfonctionnement, rencontrer les élus étudiants de l'année de référence
- Organisation sur l'année des rendus écrits.

I/ MISSIONS D'ENSEIGNEMENT : (96 heures EqTD)

Une liste détaillée des enseignements (théoriques et pratiques) sera établie en fonction du profil du candidat. Les enseignements pourront évoluer en fonction des modifications pédagogiques du programme, en lien avec le projet pédagogique de l'institut validé par le directeur chaque année. Des responsabilités d'UE en formations paramédicales et/ou universitaires seront proposées.

A/ Activités d'enseignement direct auprès des étudiants en formation initiale :

Ces enseignements seront définis en fonction des besoins du programme et des compétences des référents pédagogiques. Ils peuvent concerner les étudiants de sa référence d'année ou d'une autre année de la formation. Ces enseignements font l'objet d'une évaluation pour laquelle l'enseignant peut être sollicité : rédaction de sujet écrits et correction de copies, surveillance d'examen, jury d'examen pratique.

B/ Guider et corriger les différents écrits sur les quatre années de formation :

Plus particulièrement dans le cadre de l'élaboration du mémoire de fin d'étude, chaque cadre pédagogique participe à l'accompagnement d'un groupe d'étudiants. Ce dispositif fait l'objet d'une organisation prévisionnelle annuelle proposée par le référent K1 et K2, discuté en équipe pédagogique et validé par le directeur.

C/ Participation aux évaluations théoriques, pratiques et mises en situation clinique des étudiants K1, K2, K3 et/ou K4

II/ AUTRES MISSIONS PÉDAGOGIQUES : (402 heures)

A/ Activités de temps pédagogique indirect en lien avec l'organisation des enseignements de l'année de référence :

- Concevoir et élaborer des projets d'évolution des enseignements
- Concevoir des documents pédagogiques : fiche pédagogique par UE, fiche pédagogique par matière, qui sont accessible sur un serveur commun.
- Présentation du dispositif pédagogique de l'année et des UE aux étudiants, avec les outils utilisés et les compétences à mobiliser et/ou à acquérir par les étudiants
- Construire le dispositif d'évaluation avec les enseignants et rédiger les Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC), à soumettre à la validation du directeur.
- Présenter aux étudiants les MCCC validées en début d'année et réaliser une information spécifique à chaque session et/ou semestre
- S'engager dans une démarche qualité en participant à l'organisation de l'évaluation des UE par les étudiants, puis la diffusion des résultats aux étudiants et enseignants de l'UE en vue d'optimiser le dispositif pédagogique
- Participer à la veille professionnelle et à l'actualisation de ces connaissances (congrès, journée de formation...).

B/ Responsabilité de la coordination des intervenants universitaires et extérieurs :

- Planifier les programmes d'enseignement théoriques et pratiques pour l'année en cours et l'année n+1, en lien avec les périodes de congés universitaire, les périodes de stage et les référents pédagogiques des autres départements de l'ISTR
- Participer à la programmation des cours mutualités avec les autres départements de l'ISTR et l'IFMK-DV
- Encourager et participer à l'élaboration de méthodes et d'outils pédagogiques innovants (MOOC, APP, classe inversée, boitiers de vote d'autoévaluation formative...)
- Développer les liens / contacts avec les enseignants vacataires et enseignants chercheurs titulaires
- Préparer, en lien avec le secrétariat, les synthèses de notes visées par le Directeur de l'IFMK-ISTR pour préparer les CAC des sessions 1 et 2
- Superviser / coordonner, en lien avec le secrétariat, les examens écrits et pratiques conformément aux MCCC et vérifier les sujets/composition de jury soumis à l'avis du Directeur.

C/ Accompagnement des étudiants de l'année du cycle référence :

- Travailler avec les délégués étudiants élus : Interlocuteur direct, il informe le directeur régulièrement des problématiques rencontrées. A ce titre il participe au conseil de la vie étudiante, au conseil pédagogique, aux C.A.C.
- Assurer le suivi pédagogique individualisé d'étudiants (redoublant, SHN, étudiants en difficultés...).

D/ Participation au fonctionnement de l'IFMK-ISTR :

- Surveiller les examens K1, K2, K3 et/ou, K4
- Participer aux réunions pédagogiques hebdomadaires, conseil pédagogique, CAC, remise des diplômes de fin d'étude, journées d'accueil/échanges inter-IFMK
- Réguler les dysfonctionnements et proposer des améliorations
- Aider à la conception du projet pédagogique
- Réaliser un rapport annuel d'activités
- Participer à des actions de promotion de l'école et de la profession (forums, manifestations sportives...)
- Participer au développement de l'offre de formation continue du département.

III/ PRÉREQUIS, NIVEAU ET DURÉE DE RECRUTEMENT :

A/ Diplômes :

- Diplômé d'Etat de Masseur kinésithérapeute
- Diplôme de moniteur cadre de santé ou équivalent (niveau Master)
- Diplôme académique complémentaire : DU, licence, master (recommandé)

B/ Compétences :

Les compétences pour mener à bien ces missions sont :

- Connaissances du dispositif de formation réingénié, conformément aux textes législatifs en vigueur relatifs à l'universitarisation de la formation de masso-kinésithérapeute
- Connaissances et expériences en pédagogie
- Expériences cliniques diverses
- Niveau de diplôme : Master ou cadre de santé

Quotité : 50% (mi-temps)

Type de financement : RP

Durée : 1 à 3 ans (renouvelable)

Indice de recrutement : IB 677 (au prorata du temps de travail)
ou MAD

NB : Le temps de travail est de 803.5 heures de travail annuel réparties en 96 heures Eq TD d'enseignement et 402 heures d'autres activités, pouvant aussi être de l'enseignement. Des heures complémentaires d'enseignement pourront être confiées au responsable pédagogique, le cas échéant, sous réserve de son accord et d'une attestation du Directeur de composante attestant de l'intégralité du service fait (enseignement et autres missions).

Signature de la Directrice/ du Directeur
de la composante + cachet
NOM et Prénom

Signature du (de la) candidat(e)
NOM et Prénom
(vu et pris connaissance, date)